



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 6/2022

Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.00 pour l'installation du système GastroVert Private

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'optimisation de la gestion des déchets urbains et leurs valorisations énergétiques sont des enjeux centraux dans la limitation de l'impact des activités humaines sur l'environnement. Ainsi la Municipalité a à cœur de mettre en œuvre des mesures qui tendent à cet objectif.

La Commune de Montpreveyres est actionnaire de la SATOM SA. Cette société a pour but de recycler, valoriser et traiter des déchets et matières énergiquement valorisables : boues des STEP, déchets méthanisables, déchets verts et restes alimentaires. La société remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application des législations cantonales vaudoise et valaisanne. Elle gère la péréquation des frais de transports des communes actionnaires. Montpreveyres détient 1 action.

Une convention des actionnaires lie la Commune à SATOM SA, sur la base des statuts révisés en novembre 2016.

Buts et concept

La SATOM incite les communes membres à adopter son service « GastroVert » par une réduction des tarifs d'incinération des déchets ménagers (sacs taxés). Ce service se décompose en deux sous-services : GastroVert pro pour les entreprises et GastroVert Private pour les particuliers. L'objet du présent préavis ne porte que sur la solution « GastroVert Private ».

La plus-value de ce concept est non seulement de permettre aux habitant-e-s de diminuer sensiblement le contenu de leurs sacs poubelle mais aussi de réduire les coûts communaux liés à la gestion des déchets.

GastroVert Private est un service de collecte des restes alimentaires des ménages et autres usagers autorisés. Il est organisé par la SATOM (transport, traitement et valorisation).

Ce service contribue efficacement à diminuer le contenu des sacs taxés tout en permettant une valorisation optimale des restes d'aliments. Les déchets alimentaires sont acheminés sur le site de Villeneuve et permettent la production de biogaz (production d'électricité et chaleur pour le chauffage à distance) et d'engrais (agriculture). Il s'agit là de la meilleure valorisation actuellement possible pour ce type de déchets.

On estime à environ 30% la réduction du contenu des sacs taxés avec ce système. C'est donc un cercle vertueux qui se met en place permettant une diminution des sacs et donc une réduction des coûts inhérents pour les utilisateurs et la Commune.

De nombreux déchets d'aliments cuits, les petits os ou certaines épluchures ne sont pas compatibles avec le compostage de jardin. Ils sont en revanche volontiers acceptés dans les bacs de collecte GastroVert.

>>>



Le bio-seau
Ce bac aéré novateur simplifie la tâche des ménages. Il permet de réceptionner les restes d'aliments dans les sacs compostables tout en minimisant l'apparition d'odeurs, la fermentation et la présence de parasites.



Les sacs compostables
Disponibles gratuitement à chaque point de collecte GastroVert®, ces sacs sont adaptés au format du bio-seau.



La carte d'accès
Cette carte permet de déverrouiller le système pour déposer les sacs compostables dans les bacs GastroVert®. Elle est mise à disposition par les communes adhérentes.



Le Twin
Ce point de collecte est composé de 2 bacs GastroVert® verrouillés par un châssis. L'ouverture de ces bacs est possible avec la carte d'accès.

Les utilisateurs pourront venir chercher les bio-seaux et une carte d'accès (caution CHF 20.-) à la Commune. Les sacs seront à disposition aux lieux de collecte. Deux points « Twin » seront installés : devant la déchetterie (partie accessible en tout temps) et à la Mellette (à côté du molok existant).

Aspect financier

Investissements uniques pour GastroVert Private :

Initialisation du service (taxe unique) :	CHF	1'000.00
2 abris en béton – modèle de base	CHF	2'400.00
Transport et installation des abris	CHF	400.00
Cartes d'accès	CHF	2'800.00
Bio-seaux	CHF	750.00

Total HT	CHF	7'350.00
TVA 7,7 %	CHF	565.95

Total TTC	CHF	7'915.95
Travaux d'encaissement, génie civil	CHF	1'500.00

Montant de la demande de crédit	CHF	9'500.00
		=====

Le montant de CHF 9'500.00 sera financé par la trésorerie courante et sera comptabilisé dans le compte de fonctionnement du budget annuel.

A titre informatif

1. Charges d'exploitation annuelles

Estimation échange des bacs 180 litres	CHF	5'016.00
Location annuelle des châssis	CHF	720.00
Estimation amortissement	CHF	750.00

	CHF	6'486.00

2. Réduction estimée des charges annuelles d'exploitation sur les ordures ménagères

Réduction de tarif SATOM sur la valorisation thermique	CHF	3'040.00
Impact sur le prix théorique de transports des ordures ménagères	CHF	879.00
Impact sur la péréquation des transports	CHF	-415.00

	CHF	3'504.00

Charges liées à la mise en place du service GastroVert Private

Total des charges d'exploitation annuelles (CH1)	CHF	6'486.00
Total des réductions de charges annuelles d'exploitation (CH2)	CHF	-3'504.40

Total des charges estimatives annuelles	CHF	2'982.00
	=====	

Sur la base de la tarification pour le traitement des ordures ménagères en lien avec la collecte séparée des déchets alimentaires, le montant de l'économie potentielle (CHF 40.00/tonne), hors TVA est de CHF 3'767.60 pour l'année 2021. Les charges estimatives des CHF 2'982.- soustrait aux économies liées aux sacs taxés représentent un gain modeste d'environ CHF 700.- par année.

Conclusions

La Commune propose de mettre en place le système GastroVert Private afin de permettre une meilleure valorisation des déchets non-compostables jetés dans les sacs poubelle ordinaires. Ce service gratuit s'adresse à la population du village lui permettant de diminuer le volume des déchets taxés.

L'avantage pour la Commune est de diminuer ses charges liées à l'élimination des déchets dans un esprit de durabilité.

Le système est déjà éprouvé par 20 Communes partenaires de la SATOM. Les retours sont positifs tant du point de vue des autorités que des usagers.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 6/2022 présenté le 16 juin 2022,
- oui le rapport des commissions ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

accepte

- d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 9'500.00 pour l'installation du système de collecte des déchets alimentaires dit « GastroVert Private » de SATOM SA,
- d'admettre le mode de financement proposé

Approuvé en séance de Municipalité le 9 mai 2022

Municipal responsable : M. Claude Küng

Au nom de la Municipalité
Le Syndic  Secrétaire 

Philippe Thévoz Italia Tornay